

Garantie limitée du fabricant sur la carcasse de 7 ans ou de 1 130 000 km ou de 3 rechapages

7 ans

GARANTIE LIMITÉE DU FABRICANT
SUR LA CARCASSE DE 7 ANS OU DE
1 130 000 KM OU DE 3 RECHAPAGES



MICHELIN
TECHNOLOGIES DE
RECHAPAGE

Lorsqu'ils sont rechapés chez un revendeur autorisé Technologies de rechapage Michelin (MRT), certains pneus poids lourds MICHELIN^{MD} utilisés uniquement pour le transport longue distance sont couverts par une garantie limitée du fabricant supplémentaire contre les défauts de fabrication et de matériaux de la carcasse de 1 130 000 km, d'un maximum de 3 rechapages ou de 7 ans à compter de la date d'achat. Ces produits portent la mention « Garantie limitée du fabricant sur la carcasse de 7 ans, de 1 130 000 km ou de 3 rechapages » dans la documentation commerciale.

Les pneus couverts par cette garantie prolongée doivent avoir été inspectés par un franchisé de pneus poids lourd MICHELIN^{MD}, et rechapés par un franchisé Technologies de rechapage Michelin (MRT) selon les normes établies par la Tire Industry Association et Technologies de rechapage Michelin, Inc. (MRTI).

Pour obtenir plus de détails, veuillez consulter la GARANTIE LIMITÉE SUR LES PNEUS POIDS LOURD (pdf seulement)



MICHELIN